

ÉCOLE MUSIQUE & DANSE

Académie de Grenoble



Collège La Combe de Savoie
ALBERTVILLE

LE
DOME
THÉÂTRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Classe à Horaires Aménagés Musique

2015
—
2020



1. ETAT DES LIEUX

Le bassin d'Albertville, fort de l'organisation des Jeux Olympiques de 1992, a développé une offre d'activités sportives d'envergure. On constate que le volet culturel mériterait d'être à son tour développé, en s'appuyant sur les structures dynamiques existant dans la commune (Conservatoire de Musique; Salles de spectacle; Le DÔME Théâtre...).

Le collège Combe de Savoie, l'École Musique et Danse de la Co.RAL et Le DÔME Théâtre souhaitent s'associer pour développer un projet d'ouverture de **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** à dominante instrumentale pour la rentrée de septembre 2015. Fortes de leurs expériences de partenariat sur des projets d'actions culturelles (GREPA), les trois structures entendent consolider leur collaboration en formalisant un projet s'inscrivant dans la durée.

Sur environ 13 classes à horaires aménagés implantées dans l'académie de Grenoble, 1 seule existe dans le département de la Savoie.

Cette classe s'inscrirait dans le cadre des projets innovants puisqu'au-delà de la formation musicale, ce projet se propose de se construire autour des arts de la scène.

2. LES PARTENAIRES

Collège La Combe de Savoie

Le collège, situé en Éducation Prioritaire (RRS), tend à développer ses actions en partenariat avec les acteurs locaux (association de quartiers, actions dans le cadre de la politique de la ville, clubs sportifs...).

L'accès pour tous au monde des arts et de la culture est un axe fort du Projet d'Établissement et du contrat d'objectifs. Dans ce cadre, 2 projets Comenius ont déjà été réalisés. Un appariement avec un établissement danois qui souhaiterait développer un projet commun autour de la musique a été signé. Il s'agit ainsi pour l'établissement de pérenniser une action d'ouverture culturelle pour l'ensemble des collégiens dans le prolongement des actions qui sont arrivées à terme.

Le collège peut s'appuyer sur une véritable dynamique soutenue par l'ensemble des personnels du collège. De nombreux ateliers proposés dans le cadre de l'accompagnement éducatif, seront intégrés dans le programme de la classe CHAM Arts de la Scène. (Club danse, Hip-Hop, Théâtre, théâtre d'improvisation).

Le Conservatoire, École Musique et Danse de la Co.RAL

L'École Musique et Danse de la Co.RAL est un conservatoire à rayonnement intercommunal agréé par le ministère de la culture et de la communication. Actuellement, il compte environ 650 inscrits dont 161 élèves qui suivent leur scolarité en collège.

Bien que l'école soit intercommunale, l'établissement rayonne sur l'ensemble du territoire d'Arlysère. Les enseignements proposés vont des niveaux d'Éveil au 3^{ème} cycle amateur (CEM). Actuellement, 16 instruments et la danse sont enseignés à l'EM&D par une équipe de 25 professeurs diplômés de différentes écoles d'art ou de centre de formation pour enseignants de la musique.

Le projet pédagogique de l'EM&D est très nettement orienté autour de la musique d'ensembles, orchestres, groupes de musiques actuelles, l'objectif étant de former des futurs musiciens amateurs en laissant une ouverture vers une voie professionnalisante.



Par ailleurs, l'EM&D propose de nombreux partenariats, tant au niveau des établissements scolaires que dans des structures médico-sociales et auprès des pratiques amateurs. Elle développe aussi un volet d'actions culturelles. L'expression scénique et artistique ainsi que la rencontre avec des artistes est un des axes majeurs de l'enseignement.

Actuellement, 26 élèves des 161 collégiens inscrits à l'école de musique suivent leur scolarité au collège de la Combe de Savoie. Il n'existe pas de Classes à Horaires Aménagés Musique sur le territoire d'Arlysère et seul un établissement scolaire en Savoie propose ce type de parcours (Bourg-Saint-Maurice).

Arlysère est un territoire fortement marqué par le sport, néanmoins la culture reste très présente dans les pratiques amateurs (harmonies, batterie-fanfarses, chœurs, groupes folkloriques, danse, théâtre...). La Communauté de Communes dispose d'une scène régionale conventionnée très dynamique (Le DÔME Théâtre) tant au niveau diffusion qu'au niveau de l'action culturelle.

LE DÔME Théâtre

LE DÔME Théâtre est une scène régionale, conventionnée pour la danse, qui défend une programmation pluridisciplinaire.

La saison est composée de quatre propositions musicales (musiques du Monde en partenariat avec le festival du Grand Bivouac, concerts jazz, rock, classique ou baroque...) mais la musique est présente en direct et en croisement avec les autres arts de la scène dans des spectacles de théâtre, de danse, de marionnettes...

Parallèlement à la diffusion, de nombreuses actions culturelles en direction de tous les publics sont mises en place avec les artistes accueillis dans la saison. Le public scolaire est bien entendu l'un des destinataires privilégiés de ces actions. L'équipe partage en effet, une forte conviction que le regard se forme dès le plus jeune âge et tout au long du parcours d'apprentissage, de la maternelle au lycée.

La perspective d'accompagner grâce au dispositif du CHAM des élèves de collège dans ce quartier prioritaire est stimulante à différents niveaux :

- L'action s'inscrit dans la durée car les élèves seront en contact avec les œuvres et les artistes durant quatre années scolaires, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Les élèves auront l'opportunité de côtoyer des musiciens professionnels qui partageront avec eux les réalités de la création artistique.
- En relation régulière avec Le DÔME, ils auront l'opportunité de se confronter à d'autres arts (danse, théâtre, cirque...) et de multiples corps de métiers puisque l'équipe du théâtre sera également amené à leur présenter la diversité de leurs fonctions.

Ce parcours imaginé sur quatre années se construira en lien avec l'EMD et le collège La Combe de Savoie, parcours qui accentuera les liens préexistants entre les 3 structures.

3. LES OBJECTIFS

L'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Musique a pour objectifs d'offrir à des collégiens désireux de s'investir dans une démarche d'apprentissage de la musique et plus généralement des arts de la scène, la possibilité de pouvoir l'intégrer pleinement à leur enseignement général.

Conformément aux six grands axes détaillés dans le BO n°30 du 27 juillet 2006, relatif aux programmes des Classes à Horaires Aménagés Musique, les élèves, à l'issue de leurs parcours, devront être capables de pratiquer la musique et la scène de façon autonome, de s'investir dans un projet artistique. Par ailleurs, ce projet a pour ambition de permettre aux élèves d'être les acteurs de toutes les étapes d'un processus de création artistique partant de sa conception à la représentation publique.

Pour cela, ils auront développé leurs connaissances générales

⇒ sur l'art et la culture,
⇒ la musique et les arts de la scène,
⇒ l'écoute active et leur sens critique seront approfondis,
⇒ la connaissance d'un langage technique leur permettra d'exprimer leur analyse et leur ressenti avec des termes pertinents,
⇒ la création et l'improvisation prendront une grande partie de leur activité, favorisant ainsi la manipulation des savoirs et des savoir-faire dans un contexte ludique d'apprentissage par le jeu.

Par la rencontre et la venue de différents intervenants, l'ouverture vers d'autres disciplines (danse, théâtre, poésie, cinéma, clown, arts plastiques...) élargira leur champ de compétences. De plus les stages optionnels sur des thématiques précises (sonorisation, lumière, édition musicale, production, programmateur...) leur permettront de découvrir d'autres corps de métiers et d'appréhender les métiers de la musique et de la culture d'une façon globale.

Cette ouverture leur permettra d'affiner leur choix d'orientation et le cas échéant, ils pourront poursuivre dans une voie de perfectionnement dans le réseau des établissements partenaires (CRR, lycée à Horaires Aménagés Musique).

La démarche de projet, l'activité de l'élève et l'expérience de groupe, de la création et de la scène sont les moyens pédagogiques fondamentaux dans l'objectif d'autonomie des élèves. Apprendre autour d'un projet artistique permet aussi de développer des compétences de travail en groupe où chacun trouvera sa place et sera force de proposition. L'expérience du projet et du groupe stimulent la motivation et l'implication des élèves.

Ainsi, nous nous attacherons aussi bien aux savoirs qu'aux savoir-faire et savoir-être.

4. CONTENU ET ORGANISATION

Conformément à la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002, le temps d'enseignement pour la section musique est de **6h00 hebdo**. L'emploi du temps des élèves est organisé, en concertation entre le collège et l'école de musique de façon à libérer un après-midi par semaine (à partir de 13h30) pour les enseignements musicaux au conservatoire. Le trajet se fera en car du collège à l'école de musique (Arpège 2 avenue des Chasseurs Alpains)

Le découpage sera le suivant :

- **2h** d'éducation musicale au collège dont 1h spécialisée
- **1h** de pratique vocale au collège
- **1h** de cours instrumental en petits groupes à l'école de musique
- **1h** heure de pratique de musique d'ensemble à l'école de musique
- **1h** de formation musicale à l'école de musique.



Autant que possible, les contenus de ces cours seront en lien avec le projet artistique global décidé conjointement en début d'année par la professeure de musique du collège, l'équipe pédagogique de l'EM&D et la chargée d'action culturelle jeunesse du DÔME Théâtre.

Des temps de regroupement pourront être organisés afin de faire le point régulièrement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et les élèves.

Enfin, des interactions avec les autres professeurs du collège est souhaitable, favorisant l'intégration de cette section musique a une dynamique globale de l'établissement.

Cours d'éducation musicale

Les élèves CHAM sont répartis dans plusieurs classes de chaque niveau, afin d'assurer la mixité des options dans chaque division. Ainsi, ils suivent dans leur classe respective une heure d'éducation musicale hebdomadaire, suivant le cursus ordinaire de tout collégien. La deuxième heure d'éducation musicale est spécifique aux élèves CHAM qui se retrouvent tous ensembles, quittant alors leur classe habituelle. Cette heure permet non seulement un approfondissement des acquis, mais aussi la poursuite du projet en étroite collaboration avec l'EMD.

Un thème fondateur est fixé pour chaque niveau et les séquences suivent une progression cohérente, visant des compétences prédéfinies :

Exemple de thèmes :

- **6^{ème} : MUSIQUE ET IMAGINAIRE**

(Musique descriptive, Conte musical occidental et extra européen...)

- **5^{ème} : MUSIQUE ET LANGAGE**

(Trouvères et troubadours, lied, mélodie, musique engagée, RAP, SLAM...)

- **4^{ème} : MUSIQUE ET IMAGE**

(Pub, clip, cinéma...)

- **3^{ème} : MUSIQUE DE SCÈNE**

(Opéra, ballet, comédie musicale...)

L'interdisciplinarité au sein du collège permet aux élèves d'approfondir leur travail, de faciliter la compréhension et le message musical : en suivant la chronologie des cours d'Histoire, en étudiant certains textes avec les professeurs de Lettres ou de langues étrangères, ou encore en illustrant certaines notions en EPS par exemple.

Ces cours ont lieu dans la salle spécialisée d'éducation musicale, où les œuvres musicales peuvent être écoutées, analysées, chantées, ou dans la salle informatique qui permet aux élèves d'accéder à internet ou à certains logiciels, permettant par exemple, certaines créations contemporaines.

Les élèves ont également la possibilité de se rendre au Centre de documentation du collège en dehors des séances d'éducation musicale, afin de réécouter une œuvre ou de poursuivre un travail.

Le Chœur

Le travail de la voix est essentiel dans l'apprentissage de la musique et dans le développement des moyens d'expression et de la communication.

Une heure hebdomadaire est dédiée au travail vocal. Cet atelier est ouvert à l'ensemble des élèves du collège et de ce fait, se fera sur le temps de pause méridienne.

Les œuvres vocales sont travaillées en vue d'une ou plusieurs représentations (pour les autres élèves, pour une autre école, avec ou sans accompagnement instrumental...).

L'élève travaille sa technique vocale et corporelle (souffle, articulation, posture...), se construit une culture et interprète. Chaque séance contient des jeux vocaux permettant de travailler plus précisément certaines notions (exemple : travail sur les voyelles), et bien sûr l'apprentissage des chansons. Les chants sont en français et en langues étrangères, monodiques ou polyphoniques selon l'âge des élèves et leurs capacités.

Le cours instrumental

Une heure par semaine et en apprentissage semi-collectif, le professeur de l'école de musique enseignera la pratique d'un instrument de musique. Le choix de l'instrument se fera en fonction des souhaits des élèves et en fonction des places disponibles.

L'enseignement se fera à la fois sur support écrit et à la fois en transmission orale, de façon à développer les compétences d'interprète, d'improvisateur, de créateur et en laissant la place à l'expérimentation et à l'expression de l'élève.

Pratique d'ensemble

Pierre angulaire de l'apprentissage de la musique, la pratique d'ensemble est à la fois une finalité et à la fois un lieu d'apprentissage et d'expression. Cette pratique pourra se faire en grand groupe comme en plus petits groupes de musique de chambre, en fonction du projet et des temps pédagogiques, des thématiques proposées et des échéances de production. On s'attachera à parcourir différents styles, de la musique classique aux musiques modernes, des musiques mélodiques aux musiques abstraites.

Formation musicale

En complément avec l'éducation musicale du collège, la formation musicale à l'école de musique permet aux élèves de développer leur compétence de création, d'improvisation, d'arrangement et de lecture et d'écriture.

Attaché à des méthodes « actives », les élèves apprendront à composer, lire et écrire avec leur instrument. Ils auront à écrire pour eux et pour les autres, à improviser, arranger un thème ou une œuvre. Ils apprendront à lire le codage occidental de la musique, et s'ouvriront vers d'autres systèmes de notation (écriture contemporaine, écriture numérique...)

Véritable laboratoire, le cours de formation musicale permet aux élèves de manipuler et d'expérimenter des notions fondamentales de la musique. (hauteurs, harmonies, rythmes, textures, structures des œuvres...) L'analyse d'œuvres et l'écoute active leur donneront des clés pour l'expérimentation.

5. MOYENS PEDAGOGIQUES ET RESSOURCES

Professeur d'éducation musicale.

Recruté par le collège, le professeur d'éducation musicale est le professeur référent, assurant le suivi et l'orientation des élèves en concertation avec le reste des enseignants et les professeurs de l'école de musique. Il assure les cours d'éducation musicale et de pratique vocale au sein du collège et participe aux différents projets d'actions culturelles.



Professeurs de l'EM&D

Recrutés par la Communauté de Communes, les professeurs de l'école de musique assurent l'enseignement spécialisé de l'instrument, de la pratique d'ensembles et de la formation musicale.

Ils sont forces de proposition dans le choix des projets et prennent part de façon active à l'évaluation des élèves.

Ils participent aux différents projets d'actions culturelles et peuvent, le cas échéant, accompagner musicalement les élèves.

Autres professeurs du collège et intervenants

Les autres professeurs pourront, en fonction de leurs compétences, intervenir sur le projet en tant que personne ressource ou en tant qu'intervenant. L'implication est à définir et à budgéter lors du montage des projets.

L'école de musique propose à ses usagers des rencontres artistiques et des interventions spécialisées. Les élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique pourront bénéficier au même titre que les autres élèves de ces interventions.

Certains partenaires (Le DÔME Théâtre, Conseil Général) proposent des artistes en résidence. Les projets pourront en tenir compte afin de bénéficier de leur venue sur le territoire.

Impliquer d'autres élèves, d'autres classes

Proposer de participer au projet artistique à d'autres classes et d'autres professeurs de l'établissement permet de créer une dynamique commune et de tisser des liens avec les autres élèves.